EXTRAIT DES STATUTS DU FAAPPD

COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE

Le FAAPPD fait partie des quatre fora mondiaux, dont le Forum des Parlementaires Asiatiques pour la Population et le Développement (AFPPD), le Forum Parlementaire Européen (EPF), le Groupe Interaméricain des Parlementaires pour la Population et le Développement (IAPG).

Il a tissé des relations partenariales avec «Parliamentarians for Global Action» (PGA), le Parlement Panafricain, l'Union Parlementaire Africaine (UPA), l'Union Interparlementaire, le Parlement de la CEDEAO.

EXTRAIT DES STATUTS DU FAAPPD

ARTICLE X : RESEAUX PARLEMENTAIRES NATIONAUX / COMITES SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

10.1 Chaque Parlement de chaque pays d'Afrique et du monde arabe membre des Nations unies et de ses agences spécialisées est expressément invité à former un Groupe parlementaire national et un Réseau sur la Population et le Développement et à faire une demande d'adhésion au Forum, comme il convient.

10. 2 Les Réseaux/Comités parlementaires nationaux peuvent formuler leurs propres statuts nationaux afin de guider, de façon plus détaillée et appropriée, leurs activités nationales, attendu que les objectifs affirmés dans ces statuts à l'article 5 sont respectés.

10. 3 Tel que convenu lors de la Rencontre d'Amman de 2001, les Parlements doivent inclure, dans leurs statuts, des règlements intérieurs et autres mécanismes internes, et appliquer la disposition relative à la parité de genre dans la participation aux rencontres officielles du Forum, aux séminaires et conférences aux niveaux national, régional et international.

La coopération interparlementaire revêt une importance capitale dans la vie du FAAPPD, en ce sens qu'elle permet de :

- promouvoir la collaboration et la mise en place de réseaux entre Parlementaires indépendamment de leur pays, de leur gouvernement et des ONG nationales ou internationales, pour l'utilisation et le partage des données, de l'information, des résultats d'études, et des expériences relatives à la Population et au Développement, et d'initier, promouvoir et appuyer les visites interparlementaires et les programmes d'échange entre Parlementaires d'Afrique et des Etats arabes et les Parlementaires d'autres régions et pays.

- faciliter la dissémination et l'utilisation des ressources en matière d'information pour encourager des solutions de recherche aux problèmes de genre, de Population et de Développement ;

- faciliter, soutenir, parrainer et organiser des réunions et Conférences de Parlementaires, ainsi que des séminaires d'expertise, ateliers et programmes de formation en matière de Genre, Population et de Développement ;